



# Assemblée générale

Distr. limitée  
2 novembre 2009  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-quatrième session Deuxième Commission

Point 55 a) de l'ordre du jour

### **Mondialisation et interdépendance : rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance**

#### **Soudan\* : projet de résolution**

#### **Vers un nouvel ordre économique international**

*L'Assemblée générale,*

*Ayant à l'esprit* les buts et principes de la Charte des Nations Unies qui visent à promouvoir le progrès économique et social de tous les peuples,

*Rappelant* les principes de la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, tels qu'énoncés dans ses résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI), qu'elle a adoptées à sa sixième session extraordinaire, le 1<sup>er</sup> mai 1974,

*Considérant* que 2009 marque le trente-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action,

*Rappelant* sa résolution 63/224 du 19 décembre 2008,

*Réaffirmant* la Déclaration du Millénaire<sup>1</sup>,

*Rappelant* les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, notamment les buts et objectifs de développement qui y sont énoncés, et consciente du rôle crucial que jouent ces conférences et réunions au sommet pour parvenir à une conception élargie du développement et arrêter des objectifs d'un commun accord,

*Constatant avec préoccupation* que les crises internationales qui sévissent actuellement dans les domaines de l'économie, des finances, de l'énergie et de l'alimentation ainsi que les problèmes qu'engendrent les changements climatiques

---

\* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine.

<sup>1</sup> Voir résolution 55/2.



aggravent la situation internationale et nuisent aux perspectives de développement des pays en développement, tout en menaçant de creuser encore l'écart entre pays développés et pays en développement, notamment en matière de technologie et de revenu,

1. *Réaffirme* qu'il faut continuer de s'employer à instaurer un nouvel ordre économique international fondé sur les principes d'équité, d'égalité souveraine, d'interdépendance, d'intérêt commun, de coopération et de solidarité entre tous les États;

2. *Décide* de poursuivre l'examen de la situation économique internationale et de ses incidences sur le développement au cours de sa soixante-cinquième session et, à cet effet, prie le Secrétaire général de faire figurer dans le prochain rapport qu'il présentera au titre de la question intitulée « Mondialisation et interdépendance » une vue d'ensemble des grands problèmes d'ordre économique et de politique générale qu'il faudra résoudre sur le plan international pour assurer une croissance économique soutenue et un développement durable qui soient équitables et sans exclusive, ainsi que du rôle que peut jouer l'Organisation des Nations Unies à cet égard, compte tenu des principes pertinents énoncés dans la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

---